



11^e Session de la Conférence des Parties à la
Convention sur les zones humides
(Ramsar, Iran, 1971)

« *Les zones humides : lieux de vie et destinations* »

Bucarest, Roumanie, 6 au 13 juillet 2012

Point XV de l'ordre du jour

Ramsar COP11 DOC. 22

**Généralités, motivation et questions concernant les révisions 2012
proposées pour le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter
l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* et la
Fiche descriptive sur les Sites Ramsar (FDR)**

Document d'information préparé par le Groupe d'évaluation scientifique et technique

Sommaire

Principales remarques sur les révisions 2012 proposées

1. Généralités
2. Motivation de l'approche de cette tâche par le GEST
3. Approche des améliorations proposées
 - 3.1 *Cadre stratégique* 2012
 - 3.2 Fiche descriptive Ramsar (FDR) 2012
 - 3.3 Élaboration future des systèmes de gestion des données et informations de la Convention sur les Sites Ramsar
 - 3.4 Types de zones humides sous-représentés

Remerciements

Références

**Annexe 1. Questions spécifiques concernant le *Cadre stratégique* et la FDR, soulevées
durant la révision et réponses du GEST**

Annexe 2. Foire aux questions (FAQ)

Résumé – Principales remarques sur les révisions 2012 proposées

1. Quelques remarques sont résumées ci-après sur le processus d'évaluation et les projets proposés à la COP11.
2. Ce travail de révision a pris la forme d'un processus itératif, mené en collaboration entre les Parties contractantes, le Secrétariat, les Organisations internationales partenaires (OIP) et le Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST). Ainsi, plusieurs Parties contractantes ont donné leur avis (par l'intermédiaire d'une enquête par questionnaire) sur les questions et problèmes posés par la FDR et le *Cadre stratégique* en vigueur qui doivent être résolus et elles ont et/ou sont en train de tester la Fiche descriptive Ramsar révisée en utilisant leurs propres informations sur les Sites Ramsar.

3. Le *Cadre stratégique* révisé qui se trouve dans le projet de résolution COP11 DR8 est essentiellement une réorganisation du texte des éditions précédentes du *Cadre stratégique* et d'autres documents d'orientation, en partie redondants, élaborés ces dernières années, sur la préparation de la FDR et le processus d'inscription de Sites Ramsar. Ces textes ont été restructurés en séquence de sections plus logique et plus cohérente, avec des renvois entre chaque partie des orientations sur le *Cadre* et les champs pertinents de la FDR.
4. La *Fiche descriptive Ramsar* (FDR) révisée contient un nombre de champs semblable à celui de la FDR actuelle mais ils ont été réorganisés en séquences plus claires et chaque champ renvoie à la section pertinente des orientations contenues dans le *Cadre stratégique* révisé. Sous forme imprimée, la FDR révisée est plus longue mais c'est parce que les descriptions actuelles en « texte libre » ont été abandonnées au profit de « cases à cocher » ou de listes. Ce choix relève de plusieurs raisons importantes, notamment :
 - i) on évite ainsi le risque actuel de codage incorrect par le personnel du Secrétariat lorsqu'il interprète les champs de texte libre pour les intégrer dans la Banque de données des Sites Ramsar. En effet, en préparant une FDR, les Parties coderont désormais elles-mêmes l'information;
 - ii) le formulaire révisé a été conçu de façon que toutes les données et informations puissent être saisies automatiquement dans une base de données (p. ex., semblable au système actuel du Secrétariat pour le traitement de l'information contenue dans les Rapports nationaux des Parties), ce qui conduira pour le Secrétariat, en particulier les équipes régionales, à des gains considérables en temps et en coût; et
 - iii) la FDR révisée a été également conçue pour pouvoir facilement devenir un formulaire « en ligne » dans lequel les Parties compileront et soumettront de nouvelles inscriptions et des mises à jour des sites existants. L'évolution de ce système en ligne répondra enfin à la demande formulée dans la Résolution VIII.13 (2002) pour qu'un tel système soit instauré.
5. La partie de la FDR révisée traitant des caractéristiques écologiques d'une zone humide a été conçue pour correspondre à la Fiche Ramsar de description des caractéristiques écologiques (ainsi que pour l'inventaire de référence des zones humides), conformément à l'intention de la Résolution X.15 (2008). Pour les Parties qui, avant d'inscrire ou de mettre à jour un site, ont procédé à une description des caractéristiques écologiques conforme à celle de la Résolution X.15, le transfert des données et informations pertinentes dans la FDR révisée devrait être simple. D'autres descriptions des caractéristiques écologiques détaillées peuvent être annexées à la FDR normalisée elle-même.
6. L'utilisation des formulaires et mécanismes mis à jour devrait simplifier considérablement les processus de compilation, vérification et saisie des données à toutes les étapes des procédures d'inscription et de mise à jour de Sites Ramsar et permettre aussi d'améliorer la cohérence et la disponibilité de toute la gamme des données et informations contenues dans la FDR.
7. La Banque de données des Sites Ramsar actuelle, tenue pour la Convention par Wetlands International doit subir une refonte totale, de toute urgence. Actuellement : a) comme la

FDR elle-même, elle a été modifiée progressivement avec le temps, au coup par coup, plutôt que dans un cadre stratégique; b) elle n'accepte pas toute l'information contenue dans une FDR (p. ex., l'information au niveau des espèces); c) elle emploie des logiciels sérieusement obsolètes qui ont de fortes limitations et posent des difficultés en ce qui concerne la tenue et la modification de la structure et du système de gestion des données de la banque de données; et d) elle ne peut accepter de saisies de données et d'informations automatiquement à partir d'une FDR « imprimée » ou en ligne.

8. Un plan d'application pour la FDR et le *Cadre stratégique* (révisions 2012) est en préparation, avec une période de transition qui suivra la COP11 et l'introduction de nouvelles procédures et mécanismes de traitement des données en 2014.
9. Dans l'annexe 2 (Foire aux questions – FAQ) au présent document, on trouve les réponses à un ensemble de questions pour aider à expliquer les processus et leurs conséquences pour les Parties.

1. Généralités

10. L'organisation et la soumission d'informations sur les Sites Ramsar sont des activités fondamentales pour la Convention qui permettent d'éclairer différents besoins tels que :
 - la cartographie internationale des localisations de sites;
 - les connaissances sur les types de zones humides que l'on trouve dans les réseaux de sites nationaux et internationaux – et en conséquence l'étendue des types des zones humides ainsi conservés;
 - les raisons pour lesquelles les Parties contractantes inscrivent des Sites Ramsar;
 - les pressions et les menaces qui s'exercent sur tel ou tel site et, en conséquence, à l'échelon international, les connaissances sur les questions qui devraient recevoir une attention stratégique prioritaire de la Convention du fait qu'elles affectent des sites multiples;
 - et en fait, tous les aspects de l'efficacité de la Convention concernant les zones humides d'importance internationale.
11. L'importance de ce besoin clé a été clairement mise en lumière dans l'Acte final de 1971 de la Conférence organisée à Ramsar, République islamique d'Iran, qui indiquait que « les inscriptions sur la Liste des zones humides d'importance internationale de la Convention pourraient être utilement complétées par des descriptions des biotopes concernés et une énumération des espèces d'oiseaux s'y trouvant et ayant besoin d'une protection particulière.»
12. À l'époque, l'accent particulier mis sur ce besoin d'informations, avant que l'on ait envisagé d'autres processus soutenant la Convention, était significatif. Il faudra cependant attendre la COP4, en 1990 pour qu'une Fiche descriptive soit officiellement établie comme moyen de rassembler ces informations.
13. Le formulaire de Fiche descriptive sur les Sites Ramsar (FDR) a été progressivement révisé lors de sessions successives de la COP mais à une fréquence qui préservait l'équilibre entre, d'une part la nécessité de veiller à la stabilité des processus établis et, d'autre part, l'évolution des besoins croissants de la Convention pour une meilleure vision stratégique

globale de la Liste des Sites Ramsar et les capacités technologiques de diffuser cette information clé à l'ensemble des usagers.

14. Dans la Résolution X.10, la COP demandait au GEST d'entreprendre plusieurs tâches relatives aux orientations de la Convention sur le choix des Sites Ramsar et sur les besoins en données et informations au moment de l'inscription des sites, notamment :
- a) étudier la cohérence, la logique et la clarté des objectifs et des orientations qui soutiennent les critères de choix des Sites Ramsar;
 - b) chercher à obtenir l'opinion des usagers sur ces orientations;
 - c) étudier des moyens de réviser la présentation de la Fiche descriptive sur les zones humides (FDR) Ramsar dans un effort visant à forger des liens et synergies avec d'autres instruments Ramsar de collecte et de soumission de données et informations sur les sites inscrits; et
 - d) examiner de manière plus approfondie les besoins en données et informations relatifs à la description des caractéristiques écologiques au moment de l'inscription ainsi qu'à l'évaluation des changements potentiels dans les caractéristiques écologiques après l'inscription des sites.

2. Motivation de l'approche de cette tâche par le GEST

15. Comme ces tâches sont étroitement liées par nature, elles ont été entreprises ensemble, de manière intégrée, pour harmoniser les orientations techniques pertinentes et éviter, dans la mesure du possible, la nécessité de changements futurs.
16. Pour aborder ce travail, le GEST a appliqué plusieurs principes qui ont éclairé l'approche adoptée. Ce sont, sans ordre de priorité :
- i) l'étude demandée par la COP10 doit être suffisamment complète pour éviter de modifier encore la FDR à moyen terme¹;
 - ii) les besoins en données et informations que les Parties contractantes sont priées de fournir et l'utilisation de ces données et informations doivent être clairs;
 - iii) l'information communiquée doit être utilisable pour éclairer les multiples processus de la Convention – et en réalité, doit éventuellement éclairer les besoins et processus pertinents d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME);
 - iv) tous les aspects des données et informations communiquées par les Parties contractantes, aussi bien actuellement qu'à l'avenir, doivent pouvoir être mis facilement à la disposition de tout le monde, dans le cadre du Service d'information sur les Sites Ramsar de la Convention, ce qui n'est pas le cas à présent²;
 - v) il importe, dans le nouveau concept de FDR, de ne pas alourdir le fardeau en matière d'établissement de rapports pour les Parties contractantes. En réalité, tout doit être fait pour simplifier l'établissement des rapports et faciliter le travail de rédaction de la FDR au moment de l'inscription puis de la mise à jour ultérieure;

¹ Cependant, il est impossible d'éviter tout changement à long terme, sachant que les besoins et circonstances des Parties contractantes évoluent constamment.

² Par exemple, l'information communiquée dans la FDR sur la présence d'espèces et leur statut est « dégradée » en données catégorielles relatives aux groupes taxonomiques supérieurs lorsque les données sont saisies dans la Banque de données des Sites Ramsar.

- vi) en conséquence, il convient de mettre au point des mécanismes de saisie des données en ligne (et de transfert d'informations 'base de données à base de données') (comme le demande la Résolution VIII.13), éliminant ainsi une nouvelle saisie coûteuse et inefficace d'informations par le personnel du Secrétariat, entre la FDR et la Banque de données des Sites Ramsar;
 - vii) en suite de iii) ci-dessus, les processus d'information de la Convention doivent être structurés de façon qu'une capacité technique d'information fournie par les Parties contractantes puisse être communiquée facilement à d'autres AME et organismes internationaux pertinents;
 - viii) l'approche adoptée doit s'appuyer sur l'expérience pratique de ceux qui sont chargés de compiler et d'utiliser les données et informations contenues dans les FDR – sachant qu'il n'y aura jamais unanimité dans les démarches et qu'il faudra toujours faire des compromis pour parvenir au consensus;
 - ix) dans la compilation de la FDR et la gestion ultérieure des données, il doit y avoir une séparation claire entre l'information fournie au moment de l'inscription et la mise à jour ultérieure, afin que l'on dispose d'un moyen de vérification des changements intervenant dans le site au fil du temps;
 - x) les propositions doivent clairement tenir compte des capacités administratives extrêmement diverses des Parties contractantes et de l'ampleur des données et informations disponibles sur les Sites Ramsar, sachant que l'on ne s'attend pas à ce que tous les champs soient complétés pour de nombreux Sites Ramsar; et
 - xi) la description des caractéristiques écologiques de la zone humide doit être au cœur de la FDR, comme indiqué dans la Résolution X.15, à la fois concernant la description initiale et pour faciliter l'évaluation ultérieure des changements.
17. Avec l'aide du Secrétariat, le GEST a demandé la participation de personnes (dans les Parties contractantes et ailleurs) ayant une récente expérience de la rédaction et de la soumission de FDR. Leur expérience a permis d'éviter des ambiguïtés potentielles dans les nouvelles propositions et nous les remercions, ci-dessous, de leur collaboration qui a été extrêmement importante pour mener à bien cette tâche.

3. Approche des améliorations proposées

3.1 *Cadre stratégique 2012*

18. Le GEST a adopté l'approche suivante :
- i) « réordonner » les diverses orientations adoptées, qui ont été mises au point successivement et de manière séparée depuis la COP4 et ont accumulé une certaine quantité de redondances inutiles. Ce *Cadre stratégique* révisé comprend essentiellement des orientations déjà adoptées mais celles-ci ont été réorganisées, mieux structurées et les redondances ont été éliminées pour que les Parties contractantes et autres usagers les comprennent plus facilement. Le document rassemble aussi d'autres orientations adoptées par les Parties en un document unique et intègre la Fiche Ramsar de description des caractéristiques écologiques adoptée dans la Résolution X.15;
 - ii) garantir que les orientations et les propositions reflètent l'ampleur très variable des données et des informations sur les sites disponibles dans différents pays. Faute de ressources et pour d'autres raisons, certains pays ne peuvent pas disposer de la

quantité de données que l'on pourrait dire « idéale ». Certains aspects des orientations sont présentés de façon hiérarchique, pour reconnaître que certains pays sont moins riches en données que d'autres;

- iii) simplifier les orientations et fournir des exemples et études de cas illustratives qui peuvent aider ceux qui rédigent ou révisent des Fiches descriptives Ramsar (dans ce dernier cas, par des pages liées sur le site web de Ramsar);
 - iv) structurer de manière plus cohérente les orientations associées à chaque critère, en rédigeant un texte additionnel si nécessaire;
 - v) structurer de manière plus cohérente les orientations associées à des types de zones humides sous-représentés, en rédigeant un texte additionnel si nécessaire; et
 - vi) éliminer l' « Objectif à long terme » associé à chaque critère, compte tenu des nombreuses incohérences et ambiguïtés dans son expression et du fait que certains objectifs se contentent de « broder » sur les critères ou sont des déclarations d'intention plutôt générales et non des « objectifs » spécifiques.
19. L'annexe 1A résume les questions spécifiques relatives au *Cadre stratégique*, soulevées durant l'étude et les réponses apportées à ces questions.

3.2 Fiche descriptive Ramsar (FDR) 2012

20. La refonte de la FDR a été motivée par la volonté de :
- i) simplifier la forme;
 - ii) fournir une structure logique pour les différents types d'information requis afin d'aider les compilateurs dans leur tâche;
 - iii) mieux capter l'information sur les caractéristiques écologiques du Site Ramsar; et
 - iv) faciliter l'élaboration de rapports en ligne et la soumission de la FDR en ligne.
21. Pour simplifier, on a choisi d'abandonner (dans la mesure du possible) les descriptions en « texte libre » pour adopter des « cases à cocher » ou listes. Chaque fois que possible, les options de cases à cocher reprennent des catégories ou définitions déjà utilisées dans la Banque de données des Sites Ramsar. La différence, c'est que les Parties contractantes elles-mêmes catégoriseront l'information pour leurs propres Sites Ramsar et le Secrétariat n'aura plus à interpréter et codifier des descriptions textuelles fournies par les Parties, avec le risque inhérent de donner une interprétation erronée des données et de l'information.
22. Sur recommandation du GEST, une bonne partie (Partie 3) du formulaire de FDR révisé est directement tirée des catégories de la Fiche Ramsar de description des caractéristiques écologiques (DCE) et y a trait. Cette démarche suit le raisonnement de la Résolution X.15 qui tentait de « colliger » conceptuellement les différents instruments d'information et de données de la Convention.
23. Résultat de l'intégration des catégories de la DCE au cœur de la FDR (en particulier une liste des services écologiques), plusieurs sections précédentes de la FDR ont pu être supprimées ou fusionnées, ce qui a permis de simplifier globalement le formulaire. En

conséquence, celui-ci devrait être beaucoup plus facile à remplir par les Parties, en particulier grâce à la mise au point de l'approche des cases à cocher.

24. Les Parties contractantes, entre autres, ont exprimé à différentes reprises la nécessité de disposer, au moment de l'inscription du site, d'une description non ambiguë des caractéristiques écologiques qui puisse servir, par la suite, de description de référence. Les travaux du GEST ont montré qu'une somme importante de données et d'informations utilisées dans la Fiche Ramsar de description des caractéristiques écologiques peut être consignée dans la Fiche descriptive Ramsar. Veiller à ce que la FDR apporte les informations nécessaires sur les caractéristiques écologiques présente l'avantage de :
- i) réduire le fardeau d'établissement des rapports en rassemblant les données une seule fois pour les utiliser ultérieurement dans divers processus internationaux différents;
 - ii) garantir que les données rassemblées lors de l'inscription du site définissent mieux les caractéristiques écologiques du site à ce moment-là, ce qui permettra d'évaluer les futurs changements par rapport à cette référence; et
 - iii) créer la possibilité d'utiliser les données rassemblées lors de l'inscription d'un Site Ramsar (et des mises à jour ultérieures) pour d'autres processus d'établissement de rapports pour des AME. Cette possibilité doit encore être explorée en détail.
25. L'annexe 1B résume les questions spécifiques concernant le formulaire de FDR, soulevées durant l'étude et les réponses à ces questions.

3.3 Élaboration future des systèmes de gestion des données et informations de la Convention sur les Sites Ramsar

26. Tout au long des consultations, un souhait a généralement été exprimé en faveur d'une refonte en profondeur des systèmes d'information de la Convention, en particulier pour l'abandon des procédures actuelles dans lesquelles les Parties soumettent une FDR « sur papier » et le personnel du Secrétariat saisit manuellement les données dans la Banque de données des Sites Ramsar.
27. Un système de soumission en ligne de la FDR devrait être élaboré. En réalité, les Parties l'ont spécifiquement demandé dans la Résolution VIII.13, en 2002, dans ces termes :
- CHARGE le Bureau Ramsar et Wetlands International, en collaboration avec les Parties contractantes intéressées, d'élaborer des protocoles pour la transmission électronique des FDR, si possible et souhaitable, afin de faciliter le transfert de données des systèmes d'information des Parties contractantes à la Banque de données Ramsar. (www.ramsar.org/pdf/res/key_res_viii_13_f.pdf)
28. La FDR révisée a été conçue pour faciliter l'élaboration du système de soumission de l'information en ligne et automatisé notamment par le biais de menus déroulants et de simples listes. Nous avons aujourd'hui des moyens techniques permettant de capter directement une bonne partie de l'information - voire toute - dans un formulaire de FDR et de la saisir dans la banque de données sans intervention manuelle du personnel.

29. En outre, comme souligné au paragraphe 7 ci-dessus, la Banque de données des Sites Ramsar actuelle, tenue pour la Convention par Wetlands International, a besoin d'une refonte, de toute urgence. Avec l'introduction de la FDR « révision 2012 », il sera donc temps de transformer la Banque de données des Sites Ramsar pour augmenter l'efficacité de la gestion des données et des informations de la FDR. Ce travail pourrait nécessiter un financement additionnel à court terme mais permettra, par la suite, de libérer une quantité importante du temps du personnel du Secrétariat pour des tâches, plus productives et plus utiles, d'appui et de conseil aux Parties.
30. Les capacités des Parties étant variables, la *FDR – révision 2012* sera mise à disposition sous forme de système de soumission en ligne basé sur Internet et de document électronique (MS Word).
32. La version MS Word de la *FDR – révision 2012* fournie dans l'annexe 1 du projet de résolution COP11 DR8 est en 2D afin de montrer les « choix multiples » dans chaque champ de la FDR. Dans la version MS Word de la *FDR – révision 2012*, cependant, la FDR sera préparée avec des options à choix multiples sous forme de menus déroulants, c.-à-d. dans un format semblable à celui qui est déjà utilisé pour les Rapports nationaux à la COP11, qui facilitera aussi le transfert automatique des données de la FDR dans la Banque de données des Sites Ramsar.

3.4 Types de zones humides sous-représentés

33. Des évaluations internationales récentes (voir Beck *et al.* 2011) mettent en évidence la perte mondiale de 85% des récifs à bivalves (mollusques), un type de zone humide qui fournit une large gamme de services écosystémiques et qui a une importance économique pour les régions où il y en a. Les récifs à bivalves (mollusques) n'ont pas été inscrits comme type de zone humide spécifique dans le « Système de classification des types de zones humides » adopté et appliqué à l'inscription des Sites Ramsar et bien que les récifs à bivalves (mollusques) soient, sans nul doute, présents dans plusieurs Sites Ramsar côtiers et estuariens, leur présence et leur importance ne semblent pas être généralement reconnues.
34. Pour inciter à les considérer comme des types de zones humides importants et menacés et à les inscrire en tant que Sites Ramsar, le GEST a rédigé des orientations additionnelles spécifiques qui sont intégrées dans le *Cadre stratégique – révision 2012*.

Remerciements

La rédaction du *Cadre stratégique* révisé et proposé et de la Fiche descriptive Ramsar révisée a fait intervenir un nombre considérable de personnes tout au long de la période triennale écoulée. Le GEST est extrêmement reconnaissant aux personnes suivantes pour leur aide et leur participation :

Les membres du Secrétariat passés et présents, notamment : Ann Aldersey, Nadia Alexeeva, Cathleen Cybele, Nick Davidson, Alexia Dufour, Sandra Hails, Cynthia Kibata, Mila Llorens, Sofia Mendez, Carmen Revenga, María Rivera, Tobias Salathé, Kati Wenzel, Lew Young et Monica Zavagli.

Les membres du GEST et participants aux réunions du GEST : Coralie Beltram, Teresita Borges Hernández, Jaime Garcia-Moreno, Philippe Gerbeaux, Rebecca Lee, Stanley Liphadzi, Heather MacKay, Randy Milton, Christine Prietto, David Pritchard, Lisa Rebelo et David Stroud.

Les Autorités administratives des Parties contractantes suivantes : Allemagne, Argentine, Australie, Cameroun, Espagne, France, Royaume-Uni, Seychelles (Seychelles Islands Foundation) et Suède.

Les participants aux réunions régionales des Parties qui ont eu lieu en 2011 et 2012.

D'autres personnes consultées et organisations intéressées : Teri Aquino, Channa Bambaradeniya, John Cooper, Nigel Dudley, Stephan Flink, Torsten Larsson, Warren Lee Long, Taej Mundkur, Sally Pinnegar, Nigel Thompson, Christophe Tourenq, Patrick Triplet, Georgina Usher, Doug Watkins, The Nature Conservancy et Wetlands International.

Des remerciements particuliers vont au Joint Nature Conservation Committee du Royaume-Uni dont l'appui au GEST a permis d'accomplir cette tâche.

Références

Beck, M.W., Brumbaugh, R.D., Airoidi, L., Carranza, A., Coen, L.D., Crawford, C., Defeo, O., Edgar, G.J., Hancock, B., Kay, M.C., Lenihan, H.S., Luckenbach, M.W., Toropova, C.L. & Zhang, G. & Guo, X. 2011. Oyster reefs at risk and recommendations for conservation, restoration, and management. *Bioscience* 61(2):107-116.

Annexe 1

Annexe 1A. Questions spécifiques concernant le *Cadre stratégique* soulevées durant la révision et réponses du GEST à ces questions

Questions soulevées	Réponses du GEST
De multiples sources d'orientation redondantes sur la manière de remplir une FDR Mauvaise structure résultant de plusieurs révisions partielles: des informations sur le même sujet se trouvent à différents endroits	Toutes les orientations rassemblées en un seul document (<i>Cadre stratégique</i> 2012) avec des renvois clairs à la FDR 2012 Orientations restructurées pour aider les usagers, avec des liens multiples vers la FDR et autres sources d'information pertinentes
Toutes les Parties n'ont pas le même niveau d'information/ capacité disponible	Orientations structurées de manière hiérarchique : a) premièrement les messages clés; puis b) plus de détails de la part des Parties ayant des processus ou capacités nationaux de suivi plus élaborés
Les orientations relatives aux critères sont mal structurées, incomplètes et incohérentes	Reformater pour obtenir une structure uniforme : Critère X But de ce critère? Comment interpréter ce critère – ce qu'il signifie Quelles données et informations sont nécessaires pour appliquer ce critère? Ambiguïtés/ pièges potentiels dans l'application de ce critère Où trouver de l'aide ou d'autres informations

Annexe 1B. Questions spécifiques concernant la Fiche descriptive Ramsar (FDR) soulevées durant la révision et réponses du GEST à ces questions

Questions soulevées	Réponses du GEST
La FDR n'est pas organisée de manière logique	La FDR a désormais une structure claire et logique : Partie 0 : Résumé Partie 1 : Informations administratives et localisation Partie 2 : Pourquoi le site est-il d'importance internationale? (critères d'inscription) Partie 3 : À quoi ressemble le site? (description des caractéristiques écologiques) a) Éléments écologiques b) Processus écologiques c) Services écosystémiques Partie 4 : Comment le site est-il géré? (Conservation et gestion) a) Régime foncier et responsabilité (« les administrateurs ») b) Menaces pesant sur la conservation et réponses (« gestion ») Partie 5 : Informations supplémentaires pertinentes pour ce Site Ramsar
La FDR devrait comprendre une description non ambiguë des caractéristiques écologiques au	La description des caractéristiques écologiques a été déplacée vers le centre structurel de la FDR avec des

Questions soulevées	Réponses du GEST
moment de l'inscription pouvant servir de description de référence. La FDR actuelle le fait mal.	champs tirés de la Fiche Ramsar de description des caractéristiques écologiques (adoptée dans la Résolution X.15)
Séparation peu claire des données et des processus de traitement des données du point de vue de la description du site au moment de l'inscription et des mises à jour ultérieures	Des champs de mise à jour clairement présentés et spécifiquement liés à certaines périodes de temps Exécution prévue par l'utilisation de champs déroulants dans le système en ligne proposé Tout système d'information amélioré devrait clairement gérer les données relatives à différentes périodes (par rapport au statu quo)
Multiples sources d'orientation redondantes sur la manière de compléter la FDR	Toutes les orientations rassemblées en un seul document (<i>Cadre stratégique – révision 2012</i>), avec des renvois clairs à la FDR 2012
<p>La FDR existante est essentiellement descriptive et textuelle de sorte que le personnel du Secrétariat doit l'interpréter et qu'elle est difficile à saisir directement de manière numérique</p> <p>Le format de la FDR n'est pas bien conçu pour être traité par des systèmes d'information modernes</p>	<p>Changement pour des données plus « catégorielles » – types de champs oui/non ou présence/absence</p> <ul style="list-style-type: none"> • plus simple pour les Parties • plus simple pour saisir les données dans la banque de données • plus simple pour les soumissions de FDR de base de données à base de données • utile pour élaborer la soumission des FDR en ligne • les catégories proposées sont celles qui sont déjà utilisées dans la Banque de données des Sites Ramsar actuelle qui continuera d'être compatible avec les résumés actuels de données
L'information sur la présence d'espèces dans les Sites Ramsar signalée par les Parties n'est pas enregistrée ni mise à disposition dans la Banque de données des Sites Ramsar	Champs clairs pour capter l'information sur les espèces de plantes et d'animaux et leur état Adoption de la taxonomie CITES comme norme pour remplir l'information sur les espèces dans la FDR
Absence de clarté sur les moyens de signaler des espèces exotiques envahissantes dans les Sites Ramsar (comme demandé dans la Résolution VIII.18)	Sous-champs spécifiques pour signaler des espèces exotiques envahissantes dans les champs plantes et animaux pertinents.

Annexe 2

Foire aux questions (FAQ)

Durant les consultations, les Parties, entre autres, ont posé différentes questions sur la révision 2012 et les processus futurs de soumission de la FDR : la présente annexe apporte quelques réponses et éclaircissements.

Nous sommes en train de remplir une Fiche descriptive Ramsar pour un futur Site Ramsar que mon pays espère inscrire fin 2012. Devrons-nous utiliser la FDR révisée dès qu'elle sera adoptée à la COP11?

Le Comité permanent, dans le projet de résolution DR8 sur la FDR, recommande à la 11^e Session de la Conférence des Parties de retarder l'entrée en vigueur officielle de la nouvelle FDR révisée jusqu'à janvier 2014 pour donner une période de transition afin que chacun se familiarise avec la nouvelle FDR et du temps au Secrétariat pour transformer la Banque de données des Sites Ramsar afin qu'elle puisse recevoir des soumissions de la nouvelle FDR. Vous pouvez utiliser la FDR actuelle jusqu'à la fin de 2013 mais, si vous utilisez la nouvelle FDR pour une inscription, après la COP11, votre travail en sera probablement allégé et cela sera certainement utile. Toute l'information contenue dans la FDR sera ainsi disponible dans la Banque de données des Sites Ramsar.

Si nous comprenons bien, il est prévu d'abandonner la FDR sous sa forme imprimée pour un système de soumission électronique en ligne. Lorsque la nouvelle FDR entrera en vigueur, serons-nous obligés de la soumettre par le système en ligne ou pourrions-nous la soumettre en forme électronique « hors ligne » (en MS Word) comme nous le faisons actuellement?

Oui, nous avons l'intention de passer à un système de soumission des FDR essentiellement en ligne. Grâce à ce système, les ressources du Secrétariat seront utilisées plus efficacement, et une partie du temps du personnel sera libérée pour d'autres aspects de l'appui apporté aux Parties contractantes; en outre, toute l'information fournie par les Parties contractantes dans la FDR sera disponible dans la banque de données, ce qui n'est pas actuellement le cas. Naturellement, toutes les Autorités administratives Ramsar ne seront pas nécessairement en mesure d'utiliser le système de soumission en ligne – par exemple, si elles ont une connexion Internet intermittente ou très lente. Il restera possible de soumettre la FDR sous forme de document électronique (MS Word), comme c'est le cas pour la FDR actuelle.

Mon gouvernement a l'habitude de soumettre officiellement une inscription de Site Ramsar au Secrétariat par l'intermédiaire d'une note diplomatique, avec une copie imprimée de la FDR. Sera-t-il toujours possible de le faire avec le système prévu de soumission électronique en ligne de la FDR?

Oui. Une copie imprimée de la nouvelle FDR peut, comme aujourd'hui, continuer d'être envoyée au Secrétariat. Le système de soumission en ligne aura une fonction permettant d'imprimer cette copie papier de la FDR. À des fins de gestion des données, le Secrétariat, comme maintenant, a besoin de recevoir une copie électronique de la FDR. Cela peut se

faire sous un format MS Word ou par l'intermédiaire du système de soumission en ligne, lorsqu'il sera fonctionnel.

Quand le système de soumission en ligne de la FDR sera-t-il disponible?

La version en ligne ne sera pleinement développée qu'après la COP11 car cela dépend à la fois de l'approbation de la FDR révisée par la COP et de ressources budgétaires suffisantes pour le travail nécessaire à cet effet. Il est prévu que le système de soumission en ligne complet soit disponible d'ici janvier 2014, lorsque la FDR – révision 2012, entrera en vigueur. Une version de démonstration en ligne est déjà disponible pour des essais et commentaires.

Est-il confirmé que toutes les données et informations contenues dans la FDR actuelle peuvent être facilement transférées dans les champs de la FDR révisée 2012 ?

Oui, le GEST et des bénévoles de plusieurs Parties contractantes ont testé et confirmé cela dans le cadre du processus d'étude, et des exemples préparés de l'information issue de FDR existantes pour des Sites Ramsar inscrits, transférée dans la FDR révisée 2012, sont disponibles à l'adresse <http://ris-2012.wikispaces.com/>.

Je dois mettre à jour des informations sur mon Site Ramsar en passant du format actuel de la FDR au format révisé 2012. Combien de temps me faudra-t-il pour transférer toute l'information?

Cela dépend de la somme et du niveau de détails que vous avez fournis dans la FDR actuelle mais les essais de transfert de cette information dans le format révisé 2012 suggèrent que cela ne vous prendra pas plus d'une heure ou deux.

Si j'ai des commentaires à faire sur le nouveau processus (y compris sur la FDR, le *Cadre stratégique* ou le système de soumission en ligne) dès que j'aurai commencé à l'utiliser, dois-je les envoyer?

Le nouveau processus bénéficiera clairement de toute rétroinformation, ne serait-ce que pour identifier les zones nécessitant des éclaircissements supplémentaires ou des orientations. Un mécanisme de rétroinformation sera intégré et clairement identifié dans le nouveau processus de soumission en ligne de la FDR. Veuillez nous fournir ces informations qui seront très utiles à de futurs usagers du système!

Quelle taxonomie dois-je utiliser pour inscrire les espèces présentes dans notre Site Ramsar dans la nouvelle FDR?

Le projet de *Cadre stratégique* révisé indique que la taxonomie normalisée adoptée par la CITES doit aussi être suivie pour les besoins de la description des Sites Ramsar. Comme toutes les Parties à Ramsar sont aussi Parties à la CITES, cela ne devrait pas poser de problème. Ces normes sont disponibles à l'adresse <http://www.cites.org/fra/res/all/12/F12-11R15.pdf> et sont mises à jour après chaque session de la CoP de la CITES.

Je souhaite soumettre une FDR en ligne mais aussi joindre des photographies, des cartes et des documents imprimés d'appui. Comment faire cela?

Cette information d'appui est un moyen précieux d'enrichir la description du site. Le nouveau système en ligne permettra d'attacher des informations électroniques (photographies, cartes, vidéos, etc.) à n'importe quel champ de la FDR, soit directement, soit sous forme d'hyperliens, et de les soumettre en tant que partie intégrante de la FDR. Pour bien faire, la documentation imprimée d'appui devrait être numérisée afin qu'elle puisse être partagée plus largement, y compris dans le cadre du Service d'information sur les Sites Ramsar, mais si c'est impossible, vous pourrez toujours soumettre une copie imprimée au Secrétariat, comme vous le faites actuellement.

Lorsque j'aurai soumis une nouvelle FDR en ligne, puis-je la mettre à jour n'importe quand? Comment faire cela? Y aura-t-il un processus de vérification des mises à jour?

Comme actuellement, il sera possible de mettre à jour une FDR n'importe quand, par exemple pour refléter des connaissances améliorées ou des changements dans le site. Le même processus sera utilisé pour les mises à jour et le système permettra des corrections simples de FDR précédentes. Inutile de dire qu'il sera crucial de maintenir une vérification de ces soumissions et que les informations de n'importe quelle FDR seront « datées » électroniquement pour enregistrer la date de soumission par la Partie contractante. À la différence du Système d'information sur les Sites Ramsar actuel, cela permettra de poser des questions sur l'information soumise par les Parties depuis le début.

Qu'arrivera-t-il aux anciennes FDR lorsqu'elles auront été remplacées par les nouvelles? Des archives seront-elles conservées quelque part?

Toutes les anciennes FDR seront maintenues dans le Service d'information sur les Sites Ramsar où elles seront disponibles comme des évaluations clairement « datées » sur l'état du site au moment où la FDR a été remplie. Avec le temps, cela permettra de constituer de meilleures archives de connaissances sur chaque Site Ramsar, que ce soit en relation avec les connaissances sur les espèces ou les habitats intéressants ou avec les changements dans le site comme démontré par le suivi exercé.

La Convention de Ramsar peut-elle apporter des ressources pour m'aider à remplir ma FDR?

La Convention a trois programmes de subventions auxquels il est possible de demander une aide pour l'inscription de Sites Ramsar. À part cela, il est fortement recommandé aux Parties contractantes de discuter de la préparation de nouvelles inscriptions avec les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention car leurs bureaux et programmes nationaux ou régionaux peuvent aider au processus de compilation des données et informations nécessaires.

Puis-je obtenir de l'aide pour des questions sur la rédaction de la nouvelle FDR tandis que je la rédige, par exemple si j'ai des difficultés à interpréter les questions contenues dans le formulaire? À qui dois-je m'adresser?

Comme actuellement, le Secrétariat et, en particulier, les assistants régionaux seront ravis de fournir un appui et des conseils. Le Secrétariat est en train de mettre au point un plan d'application pour le nouveau système qui envisagera toute formation nécessaire dans la période entre la COP11 et l'entrée en vigueur de la nouvelle FDR en 2014. Si vous avez besoin de plus d'assistance technique, une rétroinformation sur les questions posant problème aidera aussi le GEST à collaborer avec le Secrétariat pour aider davantage.